

Justice et sainteté

ME 1899 page 59

La justice est l'appréciation judiciaire du bien et du mal et la manière d'agir judiciaire à leur égard. Quand elle s'exerce, elle est l'acceptation ou le rejet, par voie d'autorité, de ce qui est présenté à son jugement. Elle implique, chez celui qui est jugé, la responsabilité ainsi que l'obligation envers un autre.

Ce terme, la justice, est aussi employé pour l'accomplissement de l'obligation. Il signifie aussi: agir selon ce qui est dû, selon ce qui satisfait cette appréciation judiciaire, et, dans ce sens, cela est vrai, même de Dieu. Mais ce terme est aussi employé pour la juste appréciation elle-même, en Dieu; pour le fait que Dieu est conséquent avec lui-même et sa propre perfection («L'Eternel juste, aime la justice» [Psaumes 11: 7](#)), tout en maintenant l'obligation des relations dans lesquelles il nous a placés. Dans tous les cas, la mesure de la justice pour nous, est d'être conséquents avec la relation dans laquelle nous sommes.

Donc, la justice, c'est faire ce qui est juste selon nos relations, ou juger justement dans quelle mesure on fait ce qui est juste.

En contraste avec la justice, la sainteté est une nature ayant horreur du mal et trouvant ses délices dans ce qui est bon et pur. Si nous parlons des hommes, la sainteté est le fait que Dieu a toute sa place dans nos coeurs, car, étant des créatures, il nous faut être mis à part pour quelque chose. En Dieu, la sainteté est la séparation et l'horreur de tout mal.

La justice est en rapport avec un titre judiciaire, la sainteté avec les délices de la nature divine.